



Département  
**NORD**

Canton  
**CAUDRY**

Nombre de Membres  
En exercice **19**  
Présents **16**  
Votants **17**

Date de convocation  
**10/11/2017**

Date de l'affichage  
**10/11/2017**

**Objet de la délibération**

**Présentation du projet du Plan  
Local d'Urbanisme et bilan de la  
concertation**

N° 2017/074

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Cambrai  
et publication le

27 NOV. 2017  
27 NOV. 2017

# Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **21 Novembre 2017**

L'an deux mil dix sept

le **Vingt et un Novembre** à **20 heures**

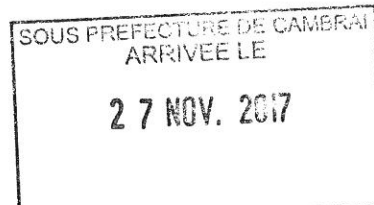
le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

**Président :** Yannick HERBET

**Présents :** HERBET - JACQUEMIN - LE BERRIGAUD - DEPREUX - HERMANT - BOITTIAUX - CIMBE - BANSE - HUET - SAKALOWSKI - COUTEAU - SCARCIA - BACQUET - CASIEZ - DEPREUX - LALLEMANT -

**Excusés :** BOUBET (procuration donnée à L. DEPREUX) - PARMENTIER - LEQUET -

Mme BANSE a été élue secrétaire.



Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2014 demandant la reprise, depuis le début, de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Territoire et d'Urbanisme de Beauvois et environs (SIATUB) en date du 19 décembre 2014 prescrivant la révision du POS en PLU ;

Vu le débat relatif aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui a eu lieu le 19 septembre 2016 au sein du Conseil Municipal en présence du Président du SIATUB ;

Vu la concertation publique qui s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération initiale prescrivant la révision du POS en PLU ;

Mr Géry HERMANT rappelle que par délibération du 19 décembre 2014, le Conseil Syndical du SIATUB a prévu les modalités de la concertation de la manière suivante :

-Information par le biais du bulletin municipal de la commune et d'un panneau d'affichage en mairie,

-Tenue d'un registre, ouvert et consultable aux horaires habituels d'ouverture de la mairie, mis à disposition du public pour recueillir ses observations ;

-Organisation d'une réunion publique à la salle des fêtes de Beauvois

-Informations sur une page dédiée du site internet de la commune

Toutes ces modalités ont été strictement respectées par la commune. Le registre mis à disposition en mairie a permis de recevoir trois observations de la part du public en date du 21/01/2017. La réunion publique à la salle des fêtes, organisée le 7 février 2017 a également permis des échanges constructifs avec la population.

-Vu le projet de PLU comportant notamment : le rapport de présentation, le PADD, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement, les documents graphiques et les annexes,

-Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 151-1 et suivants, L 153-14 et suivants, R 151-1 et suivants et R 153-3 et suivants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Précise que les modalités de la concertation publique ont été respectées selon les conditions définies par la délibération prescrivant l'élaboration du PLU. Celles-ci ont permis de donner une information régulière sur l'élaboration du document d'urbanisme et de mener des échanges constructifs avec la population. Le bilan de la concertation est considéré comme favorable.

-Décide d'approuver le bilan de la concertation.

-Valide le projet de PLU de la commune tel qu'il lui a été présenté.

-Demande au SIATUB de poursuivre la procédure et d'arrêter le projet de PLU, en tirant simultanément le bilan de la concertation, conformément aux articles R 153-3 et L 153-14 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Conformément à l'article R 153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits  
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,  
**Le Maire,**

Yannick HERBET

